

DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2022

NANTEUILLAISE

Règlement « La Nanteuillaise »

.. sur un magnifique parcours dans une ambiance familiale et conviviale : dans les rues de notre petite ville, en forêt, le long des cours d'eau, en prairie non loin des chevaux, dépaysement garanti !
Ces courses sont ouvertes à tous, hommes ou femmes, à partir de 7 ans, licenciés ou non.

Départs à 9h30 :

- } **La 4.6 Nanteuillaise** – Course nature d'environ 4.6 km ouverte aux 14 ans et + (né(e) avant 2008) - Le départ se fera au stade municipal, direction la forêt du Plémont puis un passage dans le Poney Club et en ville pour revenir au stade municipal - **Tarif - de 18 ans : 5€ / + de 18 ans : 7€.**
- } **La 11.4 Nanteuillaise** - Course nature d'environ 11.4 km ouverte aux 16 ans et + (né(e) avant 2006). Le départ se fera au stade municipal, direction la forêt du Plémont puis un passage dans le Poney Club et en ville pour revenir au stade municipal et partir vers Droizelles puis un deuxième passage dans la forêt du Plémont pour finir au stade municipal. **Tarif : - de 18 ans : 7€ / + de 18 ans : 10€.**
- } **La 20.7 Nanteuillaise** - Course nature d'environ 20.7 km ouverte aux + de 18 ans (né(e) avant 2004). Le départ se fera au stade municipal, direction la forêt du Plémont, le Poney Club et en ville pour revenir au stade municipal. Puis les coureurs effectueront 2 boucles sur un parcours allant jusqu'à Droizelles et dans la forêt du Plémont pour finir au stade municipal. **Tarif : 10€.**
- } **La Marche Nanteuillaise** – Marche nature de 4.6 km **ouverte à tous**. Le départ se fera au stade municipal, direction la forêt du Plémont puis un passage dans le Poney Club et en ville pour revenir au stade municipal. **Tarif : Gratuit pour tous**

Départs après les courses adultes

- } **La mini Nanteuillaise** – Animation ouverte (600m) ouvertes aux jeunes de 7 à 9 ans (né(e) en 2015, 2014 & 2013 : Boucle autour du stade municipal – **Tarif : gratuit.**
- } **La petite Nanteuillaise** - Course de 1.10 km ouverte aux jeunes de **10 à 11 ans** (né(e) en 2012 & 2011 : Boucle autour du stade municipal – **Tarif : gratuit.**
- } **La jeune Nanteuillaise** - Course de 2.20 km ouverte aux jeunes de **12 à 13 ans** (né(e) 2010 & 2009 : 2 Boucles autour du stade municipal – **Tarif : gratuit.**

L'épreuve n'est pas adaptée aux coureurs handisports.

ORGANISATEUR

La mairie de Nanteuil-le-Haudouin, représentée par Gilles Sellier, Maire
Adresse : 8 place de la République à Nanteuil-le-Haudouin
Service événementiel
Tél : 03 44 88 38 30 - Mail : animation@mairie-nanteuillehaudouin.fr

INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} juin 2022 au 3 septembre 2022 - 17h00.

Les bulletins d'inscription sont disponibles sur le site internet de la ville :
Les dossiers complets sont à adresser en mairie – service animation.

Inscriptions et paiement en ligne via la plateforme www.chronoboost.fr
du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2022, 17h30

Inscriptions possibles le samedi 3 septembre 2022 de 10h00 à 17h00, sur le forum des associations.
Impossible le jour de la course.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la course implique l'acceptation de ce présent règlement.

Chaque participant devra obligatoirement fournir

- Le bulletin d'inscription complété et signé
- Les documents à fournir selon la situation
- Droit d'inscription selon la catégorie et la course choisie

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.

DOCUMENTS À FOURNIR

Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un Pass' running, délivrée par la fédération française d'athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation,
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sgfederation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition,
- soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO ou la FFPM, en cours de validité à la date de la manifestation,
- soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire,
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition ou sa photocopie.

Autorisation parentale

Les mineurs qui souhaitent participer à l'épreuve devront en plus de ces éléments fournir une autorisation parentale.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne fait l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

ASSURANCE

- Responsabilité civile : L'organisateur est couvert par une assurance à responsabilité civile souscrite auprès de GROUPAMA
- Dommages corporels : Sauf s'ils y ont renoncé, les licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol ou perte d'objets sur les lieux.

Au vu de la gratuité de l'inscription à la marche, la commune décline toute responsabilité en cas d'accident survenu lors du parcours de la Marche Nanteuillaise

REGLES SPORTIVES

La compétition se déroule selon les règles sportives de FFA.

Les membres de l'organisation sont habilités à disqualifier tout coureur ayant un esprit non respectueux et anti sportif.

DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera :

- ✓ le vendredi 2 septembre de 17h30 à 18h30 en mairie,
 - ✓ le samedi 3 septembre de 10h00 à 17h00, sur le forum des associations dans le Parc des Écoles,
 - ✓ le jour de la course à partir de 8h00 au stade municipal, jusqu'à 20 min avant le départ des courses.
- Chaque concurrent se présentera avec une pièce d'identité avec photo.

Un coureur non muni d'un dossard délivré par l'organisateur ne sera pas autorisé à prendre le départ de l'épreuve.

Le dossard doit être clairement visible, correctement attaché au-devant du tee-shirt par des épingles à nourrice.

Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelques motifs que ce soit.

VESTIAIRES

Consignes gratuites des sacs prévus au stade municipal.

RAVITAILLEMENT

Un point de ravitaillement seront installés à l'arrivée.
Ils seront composés d'eau et de petits encas.

Des containers poubelle seront à disposition près des zones de ravitaillement.

ABANDON

En cas d'abandon, le concurrent doit se signaler soit aux zones de ravitaillement, soit à l'arrivée en remettant son dossard.

CHRONOMETRAGE

Cette course ne rentrant pas dans les classements, le déclenchement des chronos se fait au signal du starter pour tous les participants.

Le jury placé à la ligne d'arrivée délivrera le temps de passage sur la ligne d'arrivée et validera les classements.

CLASSEMENT - RECOMPENSES

Un tee-shirt sera offert aux participants des courses jeunes et adultes ainsi qu'aux marcheurs.
Enfants et adultes seront récompensés d'une médaille.

Il sera établi des classements pour chaque course (homme/femme) et les premiers seront récompensés

Remise des récompenses au stade municipal après les courses.

La présence des concurrents récompensés est obligatoire. Les récompenses non retirées le jour de la course seront perdues.

PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats seront publiés sur le site internet de la Mairie.

Conformément à la loi "informatique et libertés", les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

SECURITE ET SECOURS

Un service sécurité est assuré tout au long du parcours par la police municipale et des bénévoles.

En toute circonstance les coureurs devront se soumettre aux recommandations et directives des signaleurs de courses et s'engagent à respecter le parcours balisé.

Le parcours sera fermé à la circulation sur l'axe du parcours lors des courses mais la vigilance doit aussi être de mise.

Le maximum alloué pour la course et la marche est de 2h45. Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du code de la route.

Aucun suiveur en VTT ou autre mode de déplacement n'est autorisé. Les bicyclettes, les engins à roulettes et/ou motorisés (hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci) ainsi que les animaux sont formellement interdits sur le parcours.

Des postes de secours seront assurés par La Croix Rouge pendant la course.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout déchet, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors course du concurrent actif.

DROIT À L'IMAGE

De sa participation, les participants à la course « La Nanteuillaise » autorisent l'organisateur à utiliser ses noms, coordonnées et images sans que cette utilisation n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou à un quelconque recours.

ANNULLATIONS

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

Les participants seront prévenus par tous moyens possibles.

Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation et ne pourront prétendre à aucun remboursement ou indemnité à ce titre.

Validé en Conseil Municipal du

Monsieur le Maire
Gilles SELLIER

